
[Appels à projets agricoles : la Métropole se mobilise en faveur d'une agriculture durable](#)

Temps de lecture

5 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole soutient le développement des filières agricoles courtes et durables et lance un appel à projets. Vous avez jusqu'au 1er octobre pour déposer votre dossier.

Depuis 2012, la Métropole Rouen Normandie anime un dispositif de soutien au développement des filières agricoles courtes et durables, favorisant notamment la préservation des ressources en eau. En 2023, un premier appel à projets a été lancé en janvier et 4 candidats ont été retenus pour bénéficier du soutien de la Métropole. Une nouvelle session vient d'être lancée.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et

industrielle et Yves Soret, Conseiller Métropolitain délégué à l'alimentation et aux circuits courts de proximité : « *Les surfaces agricoles représentent un tiers du territoire métropolitain, et notre région normande est historiquement marquée par la culture et l'élevage. Face aux enjeux climatiques et aux défis nourriciers qui nous attendent, il est plus que jamais nécessaire d'encourager les pratiques durables.* »

Ce dispositif de soutien au développement des filières agricoles courtes et durables, mis en place depuis 2012, fonctionne par appels à projets qui sont lancés une à deux fois par an en fonction des crédits disponibles. L'enveloppe annuelle est de 150 000€. 60 porteurs de projets ont à ce jour été soutenus pour une enveloppe de 995 000€.

Pour l'année 2023, la 1^{ère} session a été ouverte le 2 janvier et s'est clôturée le 2 mai. Quatre dossiers ont été déposés et deux candidats ont déjà bénéficié d'un soutien financier de la Métropole lors d'une précédente participation. Le comité d'attribution s'est réuni le 22 juin dernier afin d'analyser les dossiers et d'évaluer le soutien de la Métropole pour l'ensemble des projets déposés. Les dossiers sont étudiés selon une grille de critères : environnementaux, économiques et sociaux et module l'aide potentielle en fonction de la notation attribuée pour le volet développement des circuits courts. Pour les projets situés sur des bassins d'alimentation de captage et dont l'objet porte sur la limitation de l'impact sur la ressource en eau, l'analyse des dossiers s'appuie sur les protocoles de préservation de la Nappe de la Craie mis en place collectivement avec la profession agricole. La modulation de l'aide est donc fonction du nombre de critères atteint.

Quatre lauréats sur la première session de l'année 2023

Le Poulailier de la Grange

Exploitation de 2,03 ha en volaille (chair et poules pondeuses) sur la commune de Montmain.

Exploitation située sur un bassin d'alimentation de captage.

Projet : reprise d'exploitation avec les bâtiments et le matériel, réhabilitation du système de gestion des eaux usées, création d'un espace de bureau.

Spécificités : installation dans le cadre d'une reprise d'exploitation suite à une transmission qui a été suivie dans le cadre de l'observatoire foncier. Exploitation qui vend la totalité de sa production en direct ;

Projet d'accueil de groupes d'agriculteurs, de stagiaires et d'organisation de visites de fermes en lien avec l'association les CIVAM.

La subvention votée pour ce projet est de 30 863,60 HT.

Ferme de Saint-Aignan

Exploitation en polyculture et arboriculture en agriculture biologique sur les communes de Saint-Aignan-sur-Ry et Bois-l'Évêque. Une exploitation située en dehors de la Métropole mais sur un bassin de captage exploité par la Métropole.

Projet : acquisition de matériel de culture pour limiter le travail du sol et d'outils de communication.

Spécificités : fort engagement dans les pratiques agroécologiques ;

Vente de la totalité de la production en direct, contribution à la filière de céréales paysannes portée par Triticum ; Accueil régulier de groupes d'agriculteurs et du grand-public.

La subvention votée pour ce projet est de 5 600 HT.

Le Jardin de Simone

Exploitation de 7,2 ha en maraîchage biologique sur la commune de Saint-Pierre-de- Varengueville.

Projet : consolidation de l'exploitation avec achat de matériel de production, achat de matériel de transformation et conception graphique pour la définition d'une image commerciale

Spécificités : volonté de valoriser au maximum les productions par la transformation des invendus et

surproduction. Forte implication dans le développement de la biodiversité sur l'exploitation ; Vente de 80% des produits en circuits courts, accueil régulier de groupes d'échange d'agriculteurs bio. La subvention votée pour ce projet est de 21 035,57 € HT. Cette exploitation a déjà bénéficié d'une aide en 2021 pour un montant de 27 789,98 €, ce qui fait un total d'aide métropolitaine de 48 825,55 € HT pour soutenir ce projet.

Le Jardin des 400 goûts

Exploitation de 5,9 ha en maraîchage, arboriculture sur la commune de Berville-sur-Seine.

Projet : réhabilitation d'un bâtiment pour développer la transformation, acquisition d'une chambre froide et de matériel de transformation.

Spécificités: installation en 2012 en mode associatif avec 4 bénévoles. Utilisation de matériaux biosourcés, plantation d'arbres d'essences locales ; Vente à 100% en circuits courts, projet de création d'un emploi pour l'un des bénévoles ; volet social très présent avec activité de sensibilisation auprès du grand-public.

La subvention votée pour ce projet est de 6 344.71€ HT. Cette exploitation a déjà bénéficié d'une aide en 2012 pour un montant de 4 652€ HT, ce qui fait un total d'aide métropolitaine de 10 996€ HT pour soutenir ce projet.

Le montant global de l'aide métropolitaine attribué pour ce premier appel à projets est de 63 843 € HT, soit un peu plus de 40% de l'enveloppe annuelle. Un second appel à projets est donc lancé.

Une seconde session d'appel à projets pour l'année 2023

Depuis le 1er août et jusqu'au 20 octobre 2023, les exploitants agricoles peuvent déposer des dossiers en vue d'une seconde session d'attribution d'aides. Celles-ci sont destinées à l'achat de matériel neuf ou d'occasion, à la construction ou la réhabilitation de bâtiments agricoles... sur le volet de la production primaire, de la transformation, de la commercialisation ou de la communication. Ces aides sont cumulables avec les dispositifs nationaux ou départementaux. En revanche, la Métropole Rouen Normandie ne peut pas apporter son soutien financier aux projets subventionnés par la Région Normandie.